



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

17<sup>e</sup> séance du mardi 5 avril 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « *Financer la rénovation et l'assainissement des écoles sans alourdir ni les taxes, ni les impôts, ni le budget de fonctionnement* »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de refuser la prise en considération de ce postulat.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi 5 avril deux mille vingt-deux

Le président



La secrétaire adjointe